

Moins d'intrusions dans les voies et moins de victimes, pour la deuxième année consécutive

Sensibilisation et mesures sur le terrain semblent porter leurs fruits

BRUXELLES, le 10 janvier 2020 – En 2019, Infrabel a enregistré 705 signalements d'intrusions dans les voies ; soit une baisse de 8% par rapport à 2018 et de 14% par rapport à 2017. Cette tendance laisse penser que les diverses mesures prises (pose de clôtures/clôtures intelligentes, de matelas anti intrusion et autres actions de répression) et la sensibilisation commencent à porter leurs fruits. Mais face à encore près de 6h de retards imputables quotidiennement à ces intrusions sur le domaine ferroviaire, Infrabel poursuit ses initiatives. Dernière en date : l'installation d'un réseau de caméras dans la jonction Nord-Midi.

Moins d'intrusions et moins de victimes

C'est un constat dressé pour la deuxième année consécutive : le nombre d'intrusions dans les voies est en baisse. En 2019, 705 signalements ont été rapportés contre 768 l'année précédente et 818 en 2017 (voir tableau ci-dessous). En 2 ans, la diminution de signalements atteint 14%. Dans le même temps, le nombre de victimes a également chuté. Ces comportements, tout aussi interdits que dangereux, ont fait 1 mort et 3 blessés graves en 2019 contre 4 morts et 6 blessés graves en 2018. Enfin, dernier constat, le nombre de minutes de retards cumulés imputable à ces intrusions (qui génèrent souvent un arrêt total du trafic par mesure de précaution) s'est chiffré à 128.820. Soit 5h52/jour contre 6h22/jour en 2018.

Intrusions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Signalements	509	573	679	818	768	705
Décès	9	4	7	7	4	1
Blessés graves	7	3	1	7	6	3
Retards (en minutes)	62.741	112.327	118.872	140.312	139.650	128.820

En 2019, la majorité des intrusions sur les voies ont eu lieu lors des heures de pointe du soir (34% des faits recensés entre 16h et 20h). Les cas répertoriés sont près de 2x plus nombreux en Flandre (388) qu'en Wallonie (200) ; vient ensuite la Région Bruxelles-Capitale (117 cas). La principale raison invoquée par les auteurs de ces intrusions est « la volonté de prendre un raccourci ».

Intrusions par province	Nbre de signal.	Nbre de signal.	
Région Bruxelles-Capitale	117	Liège	52
Flandre orientale	109	Namur	38
Anvers	90	Limbourg	33
Hainaut	83	Brabant wallon	19
Flandre occidentale	79	Luxembourg	8
Brabant flamand	77	TOTAL	705

Actions ciblées sur le terrain

Infrabel concentre ses actions en 53 points sensibles (« Hotspots ») du réseau ferroviaire belge qui, à eux seuls, représentent près d'1 signalement d'intrusion sur 2. L'an dernier, les équipes du gestionnaire du réseau ont placé 4,3 km de nouvelles clôtures le long des voies. La distance totale atteint à ce jour près de 17km, ce qui signifie que 77,5% de ces endroits sensibles sont aujourd'hui clôturés. En prime, l'an dernier, 16 sites supplémentaires ont été équipés en « matelas anti intrusion ». Ce dispositif, constitué d'éléments en plastique en relief, complique l'accès aux voies et dissuade les intrus.



Sensibiliser, en commençant par les plus jeunes

Selon le principe qu'il vaut « mieux prévenir que guérir », le gestionnaire du réseau ferroviaire a également investi beaucoup d'énergie dans la sensibilisation aux risques liés à ces comportements.

Au cours de l'année écoulée, un nouveau film de réalité virtuelle (expérience baptisée « The Floor ») a été réalisé et présenté dans 25 écoles. Près de 10.000 élèves ont pu se mettre dans la peau d'un jeune commettant une imprudence au péril de sa vie. En 2019, quelque 51.000 « calendriers de l'écolier », 15.000 « kits de sensibilisation » et 22.000 jeux de société rappelant de manière ludique et pédagogique les mêmes messages de prudence ont aussi été diffusés.

30 nouvelles caméras (thermiques) contre les intrus dans les voies

Cette diminution pour la 2^{ème} année consécutive est certes encourageante, mais le nombre d'intrusions sur les voies reste trop élevé. C'est pourquoi Infrabel poursuit ses efforts et a décidé de miser sur la technologie. Un nouveau dispositif de caméras thermiques est ainsi sur le point d'être mis en service dans le tunnel ferroviaire de la jonction Nord-Midi à Bruxelles (qui figure précisément dans la liste des 53 « hotspots »).

Avec 1.200 trains/jour, il s'agit du nœud ferroviaire le plus fréquenté du pays. Trente nouvelles caméras thermiques surveillent désormais les accès 24h/24 et 7j/7. Elles fonctionnent parfaitement dans des conditions d'obscurité. Sur base d'un ensemble de règles prédéfinies (algorithme), le système peut faire la distinction entre une personne, un animal, un train et tout autre objet. Cela permet de filtrer les fausses alertes. En cas de détection, un signal d'alarme est immédiatement envoyé à une salle de contrôle. La situation y est analysée rapidement. S'il s'agit effectivement d'un intrus, l'éclairage s'allume dans le pertuis de tunnel concerné, et une annonce automatique est diffusée pour avertir qu'il s'agit d'une zone dangereuse qu'il faut quitter immédiatement. Les mesures vont de l'envoi d'équipes sur place à l'arrêt éventuel (et localisé) du trafic ferroviaire. La jonction Nord-Midi est dorénavant l'un des hotspots les mieux surveillés de Belgique.

Une nécessaire répression

L'an dernier, les agents de Securail (SNCB) et des divers services de Police ont également agi en menant des actions de répression. L'intrusion sur le domaine ferroviaire est une infraction du 1^{er} degré passible d'une amende pouvant atteindre 2000€. La Loi sur la Police des chemins de fer (27/4/2018) prévoit également une peine de prison allant de 8 jours à 5 ans, et une amende de minimum 208€ ou, dans le cas d'une amende administrative, d'un montant atteignant les 300€.

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 10 200 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard d'euros (2018).